

*"Les livres n'ont absolument rien de magique. Il n'y a de magie que dans ce qu'ils disent, dans la façon dont ils cousent les pièces et les morceaux de l'univers pour nous en faire un vêtement !"*

*Fahrenheit 451*  
Ray Bradbury

# MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE SEYSSES

## GUIDE DU LECTEUR

### CONTACTEZ-NOUS

05.62.23.00.63

culture@mairie-seysses.fr

10 Place de la libération

31600 Seysses

[www.mediatheque.mairie-seysses.fr](http://www.mediatheque.mairie-seysses.fr)

 Service Culturel de Seysses



## JE TROUVE...

Plus de 30 000 documents :

- Des romans (policiers, science-fiction...), des BD, des albums, des revues, des documentaires, des CD, des livres audio, des DVD, des partitions...

## J'UTILISE...

- Des postes multimédias pour surfer sur internet ou utiliser des suites bureautiques.
- Du WIFI gratuit sur demande.
- Des fauteuils confortables pour consulter les documents sur place.

## JE PARTICIPE...

A des animations tout au long de l'année :

- Bébés-lecteurs, expositions, ateliers, conférences, apéro-littéraires, histoires à croquer, salon du livre, spectacles pour petits et grands, concerts...
- Un agenda culturel est disponible sur le site internet.

*Je retrouve mon compte et le catalogue sur l'application BibEnPoche*



Disponible sur  
App Store

DISPONIBLE SUR  
Google play

## JE M'INSCRIS AVEC...

- Le formulaire disponible sur le site internet
- Une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile
- Une autorisation parentale si je suis mineur (présence d'un adulte obligatoire)

### Inscription gratuite pour tous

## J'EMPRUNTE...

- 10 documents dont une nouveauté (par carte) : livres, CD, revues
- 2 DVD (par famille) : 1 DVD jeunesse, 1 DVD adulte
- 1 partition (par famille)

Pour 3 semaines

## CONDITIONS DE PRÊTS

- Toute inscription à la médiathèque est soumise à l'acceptation du règlement dans son intégralité.
- La carte est obligatoire à chaque emprunt.
- Les parents sont responsables des documents empruntés par les enfants mineurs.
- Les documents perdus ou endommagés sont à remplacer.
- En cas de non restitution des documents empruntés, malgré plusieurs rappels, le paiement des ouvrages sera réclamé par toutes les voies de droit.
- La médiathèque se réserve le droit de suspendre ou supprimer tout droit au prêt.

## JE VAIS À LA MÉDIATHÈQUE...

Mardi : 14h/18h

Mercredi : 9h/13h - 14h/18h

Vendredi : 9h/13h - 14h/18h

Samedi : 9h/13h

Les horaires sont susceptibles d'être modifiés si les circonstances l'exigent

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Le règlement complet est disponible sur notre site : [www.mediatheque.mairie-seysses.fr](http://www.mediatheque.mairie-seysses.fr)
- Les prêts sont renouvelables une fois (sauf pour les nouveautés et réservation en cours).
- Les documents indisponibles sont réservables via mon compte personnel sur le portail internet ou l'application BibEnPoche.
- Je ne répare pas moi-même un document abîmé et je préviens les bibliothécaires en cas de dégradations.
- Les bibliothécaires sont disponibles pour m'accompagner et me conseiller.